

Metz, le 18 juillet 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
de la commune de Nitting
43, rue du Général de Gaulle
57790 NITTING

OBJET : Dossier de déclaration concernant la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de NITTING

Mesures d'affichage

RÉF. : PR/ - Cascade n° 57-2021-00684

P.J. : - 1 courrier d'acceptation + 1 récépissé de déclaration
- 1 dossier de déclaration + note complémentaire + plan.

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement (loi sur l'eau), concernant l'opération suivante :

- **Mise en conformité du système d'assainissement de la commune de NITTING (régularisation)**

Ce dossier a été déposé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Je vous transmets sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration, de la note complémentaire et du plan annexé ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n° 57-2021-00684 en date du 13 janvier 2022, accompagné du courrier d'acceptation ;

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER